

MAIRIE DE



CUQ-TOULZA  
[www.mairie-cuqtoulza.fr](http://www.mairie-cuqtoulza.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

**A R R Ê T É N° T 2025 / 23 du 20 / 05 / 2025**  
**Restriction temporaire des terrains de football**  
**Stade de football des Sapinettes (97, Rue du Silo)**

Le Maire de la Commune de CUQ-TOULZA ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;  
VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Considérant qu'en raison des conditions météorologiques et des coulées de boue en date du 19 mai 2025, il y a lieu de suspendre toute pratique et entraînements de football ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En raison des conditions météorologiques, la pratique du football (matches et entraînements) est suspendue sur le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement à partir du 20 mai 2025.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cuq-Toulza.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de la commune de Cuq-Toulza est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera transmis à M. le Président du District du Tarn et M. le Président de l'Union Sportive de Cuq-Toulza, et affiché à la Plaine des Sports.

Fait à CUQ-TOULZA, le 20 mai 2025.

Le Maire,  
M. PINEL Jean-Claude.

